

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AVAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Validé par la Commission locale de l'eau, le 26/11/2021

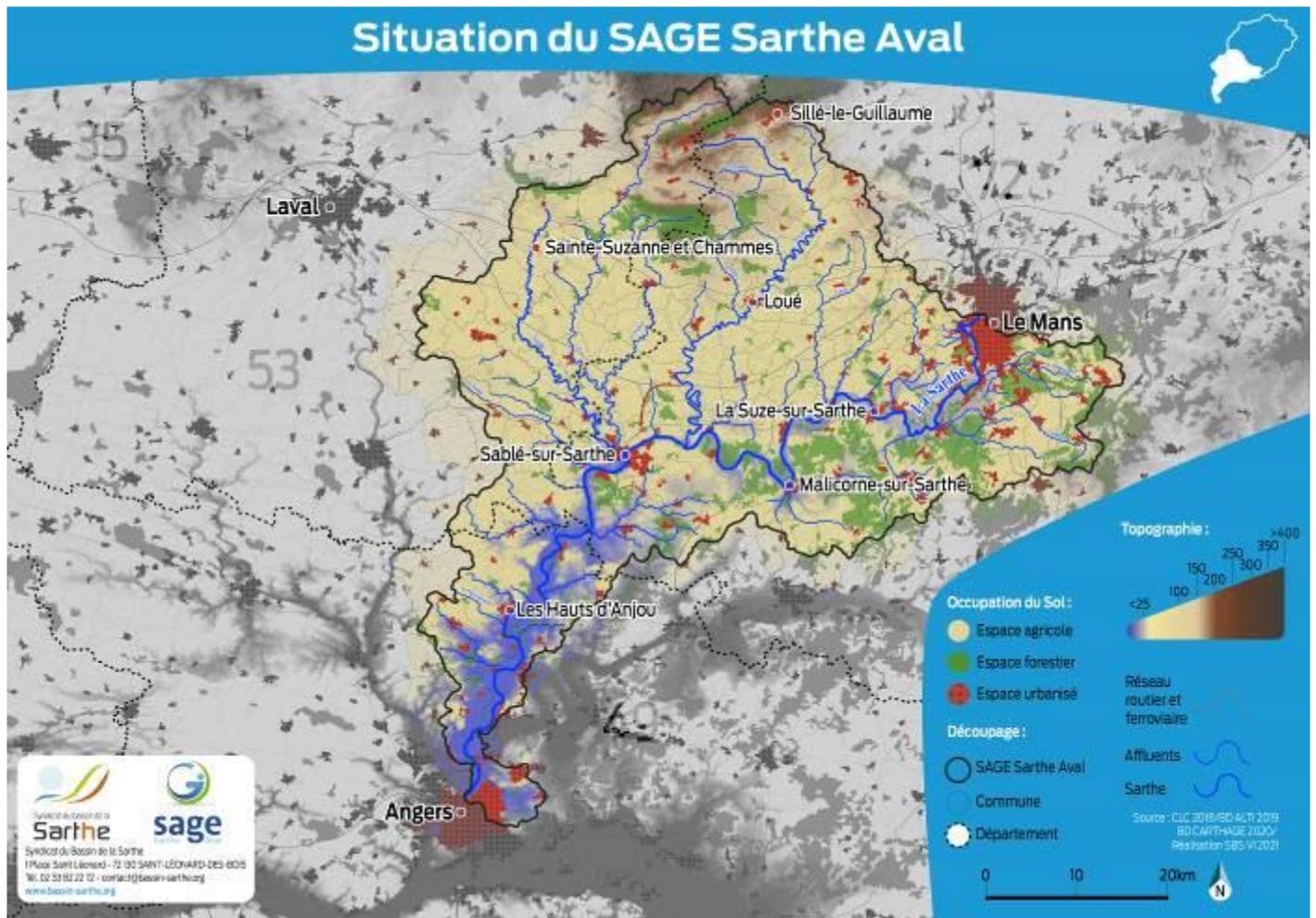
1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau.....	8
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE	11
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	14
5 - Actions de communication.....	15
6 - Budget et financement.....	16
7 - Analyse, bilan et perspectives	17



Photo prise sur la Sarthe aval au niveau de la commune de Dureil (72) via le drone acquis par le SBS (août 2021)

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de la Sarthe Aval, périmètre du SAGE



D'une superficie de 2 727 km², le bassin versant de la Sarthe Aval est situé dans la région des Pays de la Loire. Il est à cheval sur trois départements : la Sarthe (113 communes), la Mayenne (46 communes) et le Maine-et-Loire (18 communes). Au total, 177 communes sont situées sur ce territoire, qui compte environ 260 000 habitants.

Le bassin versant de la Sarthe Aval fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (près de 600 communes, 8 000 km²). Il comprend la rivière de la Sarthe et ses affluents en aval de sa confluence avec l'Huisne (au Mans) jusqu'à sa confluence avec la Mayenne, en amont d'Angers. Longue de 135 km, la rivière Sarthe Aval est alimentée par près de 2 250 km de cours d'eau. Elle conflue en rive gauche avec le Loir, au cœur des basses vallées angevines, puis avec la Mayenne en rive droite, donnant naissance à la Maine. Enfin, après un parcours de 12 km, la Maine se jette dans la Loire.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassants)

La dernière évaluation des masses d'eau validée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne a été publiée fin 2019, et se base sur l'analyse de données réalisée en 2017. Cette évaluation redécoupe le bassin versant de Sarthe aval en 30 masses d'eau superficielle (contre 31 lors de la précédente évaluation de 2013).

L'état écologique évalué en 2017 est réparti ainsi :

- 1 masse d'eau est en bon état ;
- 17 sont en état moyen ;
- 4 sont en état médiocre ;
- 8 sont état mauvais.

60 % des masses d'eau sont autour de la limite bon / moyen état et 40 % sont dégradés (état médiocre ou mauvais). Le tableau de l'état écologique évalué en 2017 est détaillé par masse d'eau en page suivante.

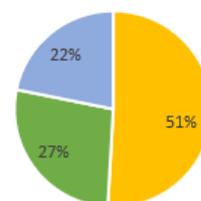
1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre du SAGE a été arrêté le 16 juillet 2009.

La Commission locale de l'eau (CLE), dont la composition a été arrêtée initialement le 25 novembre 2010 par le Préfet de la Sarthe (coordonnateur du SAGE), a été renouvelée partiellement par l'arrêté du 14 décembre 2020 suite aux élections municipales, puis par l'arrêté du 28 octobre 2021 suite aux élections régionales et départementales.

Elle compte aujourd'hui 55 membres répartis en trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : **28 membres**.
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : **15 membres**.
- Collège de l'État et des établissements publics : **12 membres**.



La séance plénière de réinstallation de la CLE le 11 janvier 2021 a acté la gouvernance suivante :

- **Présidence** : M. Antoine D'AMECOURT (CdC de Sablé-sur-Sarthe).
- **3 Vice-présidents** :
 - o 1^{ère} VP : Mme Adélaïde DEJARDIN (CdC des Coëvrons),
 - o 2^{ème} VP : M. Daniel CHEVALIER (conseil départemental de la Sarthe) ;
 - o 3^{ème} VP : M. Marc-Antoine DRIANCOURT (CdC des Vallées du Haut-Anjou).



A l'issue de la CLE Sarthe aval du 11 janvier 2021 (de gauche à droite) : M. Driancourt, M. d'Amécourt, Mme Dejardin et M. Chevalier.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2020.

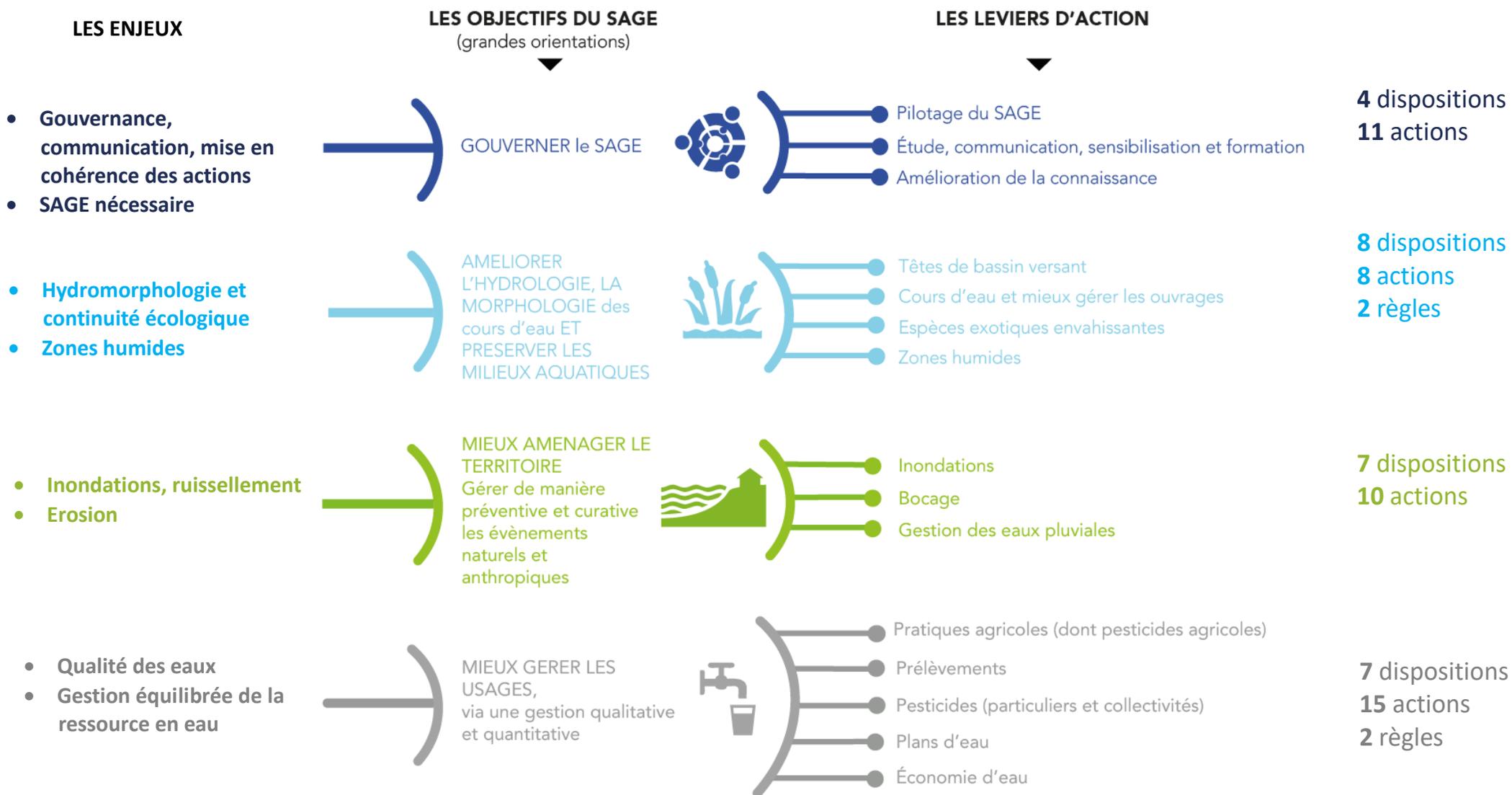
1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE

Lors de la phase de diagnostic du SAGE, les enjeux du territoire et les objectifs ont été définis. Les objectifs ont été complétés lors de la phase du scénario tendanciel. Pour chaque objectif, la CLE a défini des leviers d'action. Au total le projet de SAGE comprend 74 mesures : 44 actions, 26 dispositions et 4 règles (cf. schéma page 5).

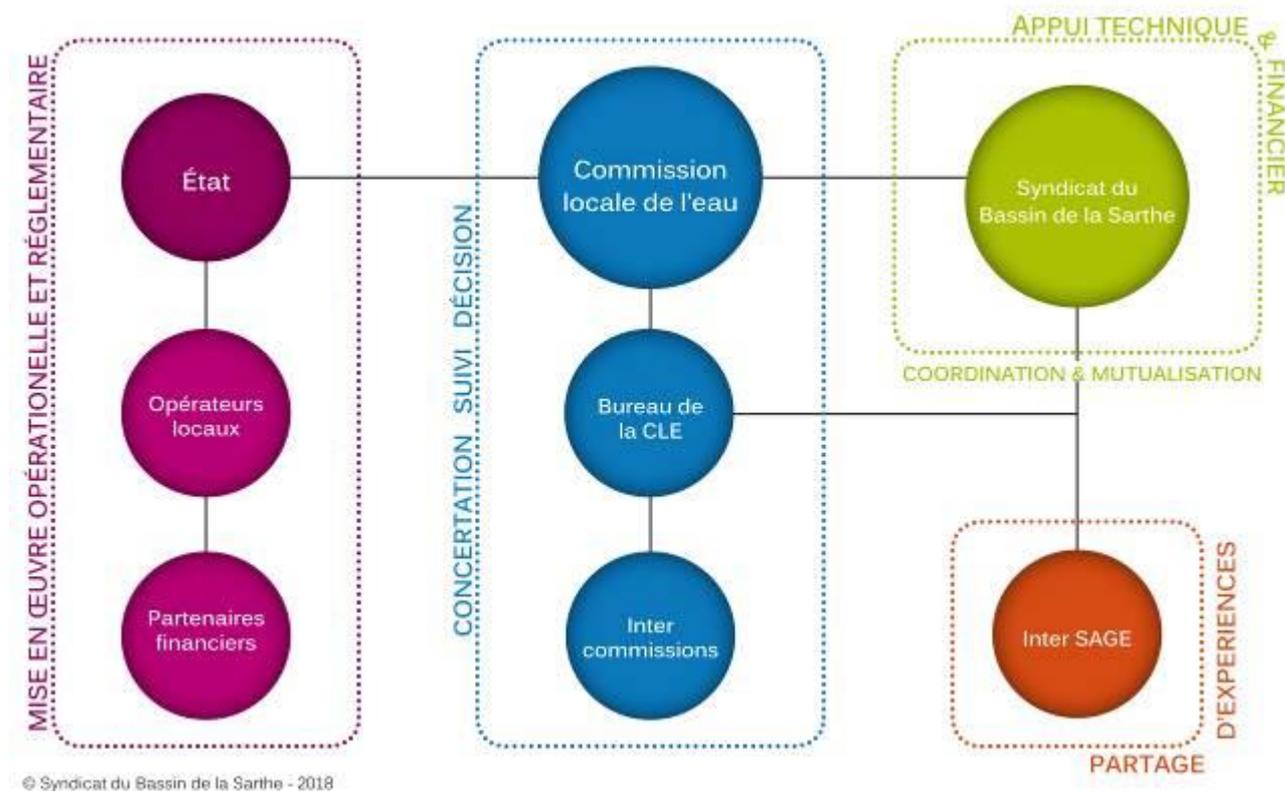
Classes de qualités 2017 de l'état écologique des cours d'eau du bassin de la Sarthe Aval par paramètre.

CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017	CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017
FRGR0456	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE MANS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	3	FRGR1131	LE BARAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0481	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS ROUEZ JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1132	LE RAU DE PARCE-SUR-SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0482	LE ROULE CROTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	FRGR1139	LA VOUTONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0483	LE RHONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1143	LA VEZANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0485	LA GEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1157	LE FESSARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0486	L'ERVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TREULON	3	FRGR1162	LA BOUCHARDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR0487	L'ERVE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TREULON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1165	LE VAULOGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0488	LA VAIGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1169	LE RENOM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0489	LE TREULON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERVE	3	FRGR1170	LE PREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0490	LA TAUDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1187	LES DEUX FONTS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR1072	LE PIRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1202	LA BUJERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR1085	LE PLESSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	FRGR1221	L'ORNE CHAMPENOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR1089	LA MARE-BOISSEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1262	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	2
FRGR1106	LE PRE LONG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1271	LE VEGRONEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	3
FRGR1108	LE MARGAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1582	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A ROUEZ	3

Les enjeux et objectifs du SAGE définis par la CLE en phase d'élaboration :



1.5 – Organisation mise en place



La mise en œuvre et la révision du SAGE sont assurées par la CLE (55 membres) et son bureau (24 membres).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la structure porteuse du SAGE est le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} juillet 2018, le SBS a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

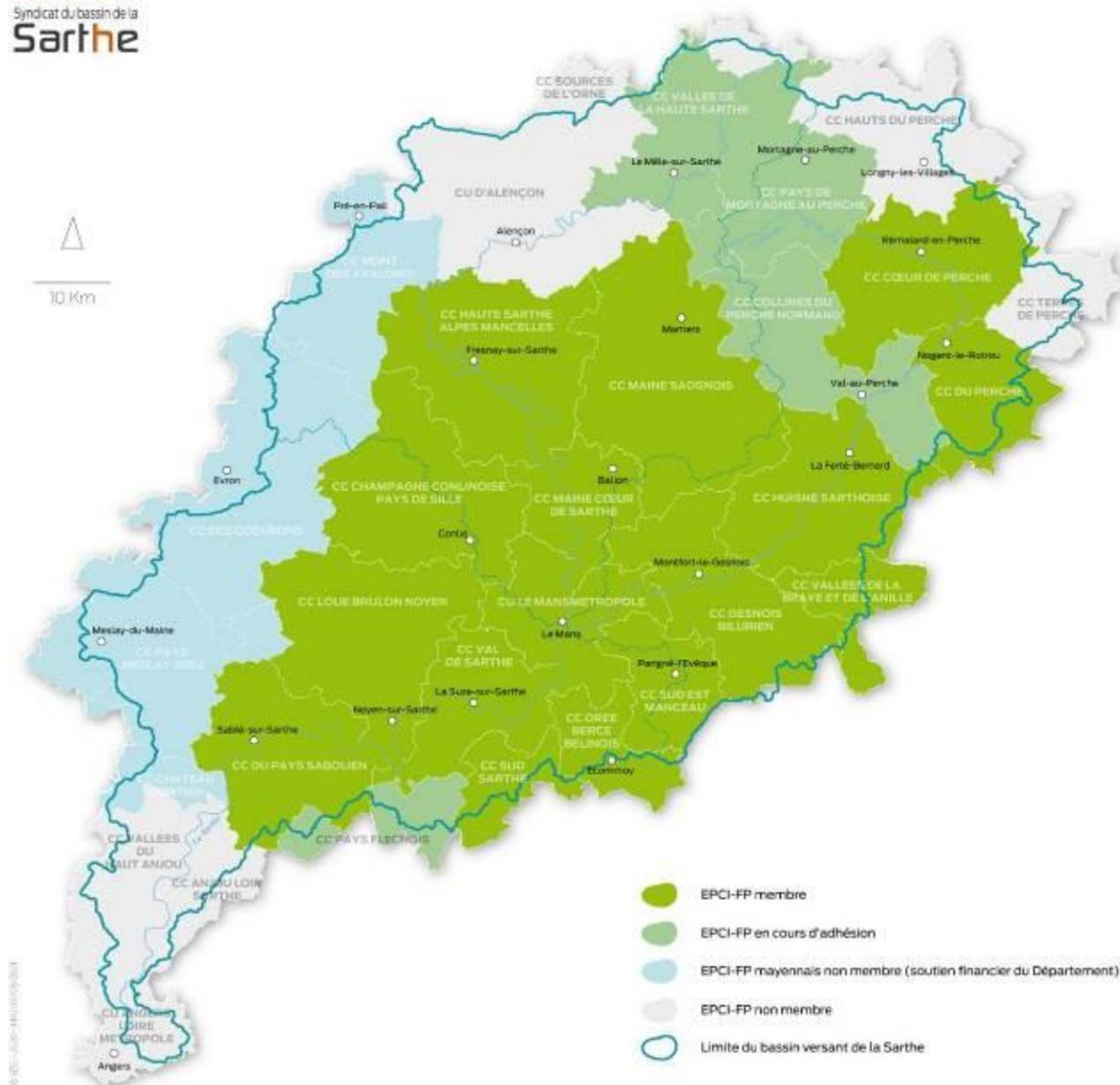
A ce titre, il des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1^o) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2^o) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

Le SBS est administré par un comité syndical composé actuellement de 43 délégués élus en leur sein par les 16 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont), M. Michel ODEAU (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, président de la CLE Huisne) et M. Marcel MORTREAU (Communauté urbaine Le Mans Métropole)

En 2021, les Communautés de communes du Pays Fléchois (72), de la Vallée de la Haute Sarthe (61), des collines du Perche Normand (61) et du Pays de Mortagne-au-Perche (61) ont fait part de leurs souhaits d'intégrer le Syndicat. Le SBS a ainsi validé en octobre l'intégration des 3 premières communautés de communes cités ci-dessus et devrait valider l'intégration de la CC du pays de mortagne au début du mois de décembre. Ainsi, début 2022, le syndicat du Bassin de la Sarthe comportera 47 délégués syndicaux et comptera 20 EPCI-FP.

EPCI-FP MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE



Cette année a également été marquée par l'achèvement des travaux de réhabilitation du presbytère de Saint-Léonard-des-Bois qui ont permis le déménagement du siège administratif du SBS dans ces locaux au 1^{er} avril 2021.

En 2021, l'équipe administrative et technique du SBS compte sept agents. Un nouvel agent a rejoint le syndicat :

- M. Clément BUJISHO, arrivé en janvier pour un contrat de projet d'un an et demi, en tant que chargé de mission « Etude ICRA » (Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques), étude de l'OFB appliquée sur le bassin versant de la Sarthe aval.



Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale.

Ces moyens sont mutualisés pour les trois SAGE.

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE

Deux séances plénières de CLE ont été organisées en 2021 :

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
11/01/2021 Au Bailleul (72)	46/55 (84%) dont : - Collège des élus : 25/28 (89%) - Collèges des usagers : 13/15 (87%) - Collège de l'État : 8/12 (67%)	- Réinstallation des membres du collège des élus de la CLE suite aux élections municipales de 2020. - Ajout d'un membre de CLE dans le collège des usagers : l'association « Filière aquacole des Pays de la Loire ». - Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE. - Adoption du rapport annuel d'activité 2020.
Ordre du jour :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Elections pour la gouvernance de la CLE 2. Règles de fonctionnement de la CLE 3. Rapport d'activité 2020 de la CLE 4. Lancement de la mise en œuvre du SAGE en 2021 (contrats « CT-EAU ») 		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
26/11/2021 A Fillé (72)	39/55 (71%) dont : - Collège des élus : 16/28 (57,1%) - Collèges des usagers : 14/15 (93,3%) - Collège de l'État : 9/12 (75%)	- Adoption du rapport d'activité 2021 - Validation du lancement d'une démarche PRGE sur le bassin de la Sarthe aval
Ordre du jour :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport d'activité 2021 de la CLE. 2. Vote sur l'éventuelle mise en place d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau « PTGE Sarthe aval » porté par le SBS. 3. Avis de la CLE sur 3 dossiers reçus en DDT 53 (2 demandes de création de réserves d'irrigation en Mayenne) et en DDT 72 (création d'une zone d'activité à Moncé-en-Belin). 4. Avancement des Contrat Territoriaux Eau sur le territoire du SAGE Sarthe aval 		

2.2 – Réunions du bureau de la CLE

Deux réunions de bureau de la CLE ont été organisées en 2021 :

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
24/02/2021 (visio)	18/24 (75%) dont : - Collège des élus : 8/12 (67%) - Collèges des usagers : 5/6 (83%) - Collège de l'État : 5/6 (83%)	Lancement de la mise en œuvre du SAGE avec mise en place de 3 premières commissions thématiques : - Groupe de Travail (GT) sur la gestion coordonnée des ouvrages - Comité de Pilotage (COPIL) de l'étude plans d'eau de l'OFB (ICRA) - Commission quantitative
Ordre du jour :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation des 3 commissions thématiques : 2. Organisation de ces commissions : <ul style="list-style-type: none"> - Cadrer chaque commission : rôle et limites - Acter la gouvernance : participants et mode de recrutement - Planifier les réunions à venir 		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
30/09/2021 (visio)	16/24 (67%) dont : - Collège des élus : 7/12 (58%) - Collèges des usagers : 5/6 (83%) - Collège de l'État : 4/6 (67%)	Bureau préparant la prochaine séance plénière de CLE pour voter la démarche PTGE sur Sarthe aval
Ordre du jour :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Avancement des 3 commissions thématiques : 2. Démarche PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'outil - DREAL PDL - Souhait de PTGE sur Sarthe aval de l'Etat (Préfecture de la Sarthe en pilote) - DDT 72 - Adaptation proposée sur Sarthe aval 		

2.3 – Commissions thématiques de mise en œuvre du SAGE

Les trois commissions thématiques identifiées comme prioritaires par le bureau du 24/02/2021 ont été installées en 2021 :

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Comité de pilotage de l'étude plans d'eau de l'OFB (étude ICRA)	24/03/2021 (visio)	- Objectif du COPIL : suivre l'étude scientifique de l'OFB « Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques » (ICRA), en recherche appliquée sur le territoire de la Sarthe aval (étude en 3 phases sur 2 ans) - 1 ^{er} COPIL le 24/02/21 : fin de phase 1 et début de phase 2
Membres du COPIL plans d'eau : - 4 élus de la CLE - 5 usagers de la CLE (UFC Que Choisir, Fédé de pêche 72, Asso des moulins 72, Chambre d'agriculture 72, Filière aquacole PDL) - 6 représentants du collège de l'Etat de la CLE (OFB, DDT 59, DDT 53, DDT 72, Agence de l'Eau, DREAL PDL) - techniciens de rivières des 4 syndicats du territoire (SMBVAR, SBEMS, SMVDFG, SMSEAU) et de Le Mans Métropole - 1 membre hors CLE : SMIDAP, invité en tant qu'expert		

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Commission quantitative	14/04/2021 (visio)	- Objectif de cette commission : compiler l'ensemble des sujets quantitatifs du territoire Sarthe aval portés par différentes structures afin de disposer d'une vision globale et cohérente à l'échelle du bassin-versant : volumes prélevables, organisme unique de gestion collective, arrêté sécheresse, économies d'eau... - 1 ^{ère} commission le 14/04/21 : présentation de chaque sujet par sa structure porteuse et planning d'avancement.
Membres de la commission quantitative : - 8 élus de la CLE - 6 usagers de la CLE (UFC Que Choisir, Sarthe Nature Environnement, Fédé de pêche 72, Chambre de Commerces et d'Industries, Chambre d'agriculture 72, Association des moulins 53) - 6 représentants du collège de l'Etat de la CLE (OFB, DDT 59, DDT 53, DDT 72, Agence de l'Eau, DREAL PDL) - techniciens de rivières des 4 syndicats du territoire (SMBVAR, SBEMS, SMVDFG, SMSEAU) et de Le Mans Métropole - Hydrogéologue du Conseil départemental de la Mayenne		

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Groupe de Travail gestion coordonnée des ouvrages	- 4 visio : 10 mai, 7 juin, 20 septembre, 8 novembre - 1 réunion publique : 24/09	Objectif du groupe de travail : accompagner les propriétaires pour la première mise en place de la gestion coordonnée des ouvrages sur la Vaige, l'Erve et la Vègre (article n°1 du Règlement du SAGE Sarthe aval).
Membres du groupe de travail « ouvrages » : - 2 élus de la CLE - 2 usagers de la CLE (Asso des moulins 72 et 53) - 4 représentants du collège de l'Etat de la CLE (OFB 72 et 53, DDT 72 et 53) - techniciens de rivières des 2 syndicats du territoire concernés (SBEMS et SMVDFG) - et associer ponctuellement : DREAL PDL, Agence de l'eau, fédérations de pêches 72 et 53		

2.3 – InterSAGE

Inter-CLE (réunion des 3 commissions locales de l'eau des SAGE Sarthe amont, Huisne et Sarthe aval)

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
18 juin 2021 au Mans	82 personnes présentes ou représentées (sur les 172 voix délibératives que comptent les 3 CLE réunies)	Avis favorables émis sur le PGRI et le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027, avec certaines remarques transmises en délibération à l'organisme de bassin.

Ordre du jour :

1. Avis sur le projet de Plan de Gestion du Risque d'Inondation du bassin Loire-Bretagne 2022-2027
2. Avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2022-2027



Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
11 mars 2021 à Souigné sous Ballon (72)	37 personnes présentes	Journée dédiée à la thématique des risques d'inondation.

Ordre du jour :

9h30-9h45 : Romain BARBÉ, chargé de mission de la planification des inondations au Syndicat du bassin de la Sarthe : contenus réglementaires de la compétence protection des inondations en lien avec la gestion des milieux aquatiques
 9h45-10h00 : Maud COURCELAUD, Agence de l'Eau Loir Bretagne : rappel des modalités financières de l'Agence de l'eau
 10h00-10h20 : Guillaume SAILLANT, technicien rivières au SM du Bassin de l'Orne Saosnoise : Mise en cause d'une structure GEMAPI suite à des inondations et échanges d'expériences avec la salle
 10h20-10h50 : Jean ROUSSELOT, directeur du SM des basses Vallées Angevines et de la Romme : identification des digues et traitement de la compétence PI entre le Syndicat et les EPCI
 10h50-11h20 : Élodie GUTIERREZ, chargée de mission Inondation au SMBVAR : Comment un territoire inondable sans digue doit travailler sur le volet inondation ?
 11h20-11h40 : Hélène THOMAS, Technicienne rivières à la CU du Mans : Quels sont les démarches et actions à mettre en œuvre lorsque l'on dispose d'ouvrages PI ?
 11h40-11h50 : Romain BARBÉ & Vincent TOREAU (directeur du SbS) : Pilotage de la SLGRI et élaboration d'un PAPI sur le bassin de la Sarthe, où en est-on ?
 11h50 - 12h15 : David CHOLLET, Maire de Souigné-sous-Ballon et Anthony BISSON & Guillaume SAILLANT (techniciens rivières au SMBOS) : De nouveaux types d'inondations : présentation et actions menées conjointement entre la commune et la structure GEMAPI = quand la gestion des milieux aquatiques participe à réduire le risque
 14h00 - 15h30 : Visite sur sites des travaux engagés et prévus



Journée de l'eau

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
26 novembre 2021 à Fillé (72)	60 personnes présentes	Journée dédiée à la thématique des plans d'eau.
Ordre du jour :		
- interventions posant les bases et connaissances scientifiques sur les plans d'eau - témoignages de divers usagers des plans d'eau du territoire. - visite sur site de la fédération de pêche 72.		

2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

Rappel des règles de fonctionnement de la CLE Sarthe aval (actées en séance plénière le 11/10/21) sur l'émission d'avis :

« Concernant les dossiers sur lesquels l'avis de la CLE est saisi, le Président et ses 3 Vice-présidents se réunissent pour analyser les enjeux du projet face à la compatibilité avec le SAGE, et jugent ainsi de la procédure à mener :

- si l'enjeu est faible (aucune incompatibilité majeure avec le SAGE, seulement des remarques pour l'amélioration de la prise en compte de la ressource en eau et ses milieux), la CLE mandate le Président et ses 3 Vice-présidents pour émettre un avis ;
- sur un projet à enjeu fort (incompatibilité avec le SAGE ou thématique jugée sensible), le Président et ses 3 Vice-présidents réunissent le bureau, qui aura ainsi mandat de la CLE pour délibérer sur un avis ;
- sur des projets d'envergures sur lesquels l'avis de la CLE est officiellement saisi, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, le président et les 3 Vice-présidents peuvent décider de réunir la CLE pour émettre un avis. »

Un avis global a été émis par l'Inter-CLE du 18 juin 2021 sur le PGRI et le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 : avis favorables avec certaines remarques transmises en délibération à l'organisme de bassin.

La CLE Sarthe aval du 26 novembre 2021 a permis de délibérer sur deux avis à émettre à la demande des services instructeurs :

- Avis sur deux demandes de création de réserves d'irrigation en Mayenne (53)
- Avis reporté sur la création d'une zone d'activité en zone humides sur la commune de Moncé-en-Beliin (72)

Enfin, cette même séance plénière a délibéré sur la mise en œuvre d'un Projet de Territoire sur la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin Sarthe aval.

L'ensemble de ces avis sont disponibles sur le site internet du SBS : <https://www.bassin-sarthe.org/les-avis-rendus-par-les-cle.html>

3 - AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 – Les actions de la cellule d'animation

En 2021 la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval est ainsi organisée :

- 1 ETP animateur de SAGE : Julie STEIN.
- 1/3 ETP gestionnaire administrative : Julie RAZAFIMBELO.
- 1/3 ETP chargé de mission Planification des inondations et appui technique GEMAPI (volet hydraulique) : Romain BARBE.
- 1/3 ETP chargée de mission géomaticien SIG, analyse territoriale : Vincent IGELNICK

De plus, un chargé de mission, Clément BUJISHO, a rejoint l'équipe au 1^{er} janvier 2021 avec un contrat de projet d'un an et demi pour poursuivre l'étude sur les plans d'eau sur Sarthe aval (phase 2 en 2021, et phase 3 au premier semestre 2022). Pour rappel, cette étude est issue d'un appel à projet de l'Office Français de Biodiversité (OFB) en 2018, auquel la CLE avait décidé de répondre et a été retenue parmi 8 territoires en France. Cette étude de recherche appliquée vise à tester sur un bassin-versant une méthode scientifique pour évaluer l'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques. La première phase a été portée par un stage de fin d'étude en 2020.

Les actions à noter sont :

- **Poursuite de l'étude OFB « Impacts cumulés des retenues sur les milieux aquatiques » : étape 2 sur toute l'année 2021 :**

Le comité de pilotage a été installé début 2021, avec la présentation du bilan de l'étape 1 et le lancement en étape 2. Un comité de suivi scientifique est en place en parallèle avec l'OFB pour s'assurer de la bonne application de la méthode. Des échanges bilatéraux ont également eu lieu tout au long de l'étude avec plusieurs membres du COFIL. Un prochain COFIL est prévu en fin d'étape 2 / début d'étape 3.

- **Appui opérationnel GEMAPI et conseil aux collectivités du SBS :**

Collectivités	Objet
Communauté de commune de l'Orée de Bercé-Belinois	Présentation de l'organisation de la compétence PI en commission « Cycle de l'eau »
Commune de Oizé	Aide à la rédaction du cahier des charges pour l'étude hydrologique de la zone humide communale et analyse des offres reçues
Syndicat Mixte Est Sarthe Aval Unifié (SMSEAU)	<ul style="list-style-type: none"> – Appui au lancement de l'étude diagnostic hydrologique et hydraulique sur le cours d'eau du Rhonne – Suivi de l'étude
	<ul style="list-style-type: none"> – Appui au lancement de l'étude diagnostic hydrologique et hydraulique sur le cours d'eau du Fessard – Suivi de l'étude
	Aide à la rédaction du cahier des charges pour l'étude de diagnostic hydrologique et hydraulique du ruissellement sur le bassin versant de l'Orne Champenoise
Communauté de communes du Pays Sabolien	Echanges sur les modalités de mise en œuvre d'un système d'alerte local pour la prévision des crues

- **L'analyse territoriale et le système d'information géographique**

Réalisations mutualisées au niveau des trois SAGE.

- L'observatoire de la qualité des eaux. Il permet de visualiser sous forme de cartes interactives l'évolution des paramètres de qualité tels que les nitrates, le phosphore, le glyphosate, l'ensemble des pesticides ou bien encore l'oxygène dissous. Les indicateurs de demande en oxygène, les relevés de pêche électrique et les informations sur les étiages complètent cet observatoire.
Développé par l'EPTB Sèvre Nantaise, cet outil est désormais disponible pour le bassin de la Sarthe, grâce à la convention de partenariat signée en 2020. <https://www.bassin-sarthe.org/observatoire.html>
- La cartographie thématique. Une interface de cartographie dynamique a été réalisée avec l'appui de l'outil "CARMEN", mis à disposition par le Ministère de la transition écologique. A ce jour, cinq cartes thématiques sont consultables en ligne (découpage administratif, socio-économie, milieux naturels, exercice de la compétence GEMAPI, risques inondations. <https://www.bassin-sarthe.org/cartographie-thematique-2020/>
Cet outil permet notamment de zoomer sur le secteur qui vous intéresse, d'interroger les couches cartographiques ou bien encore de sauvegarder (export en PDF ou format image) la carte souhaitée.
- Organisation d'une journée de prise en main du logiciel QGIS auprès des techniciens de rivière, techniciens GEMAPI, des syndicats présents sur le périmètre du SBS (14/12/2021 : 6 personnes et 14/01/2022 : 8 personnes).
- Dans le cadre de l'élaboration du PAPI du bassin de la Sarthe, collecte des différents jeux de données nécessaires au diagnostic territorial, prétraitement, analyse spatiale et réalisation de 20 cartes.
- Formation AgroParisTech de 2 jours en visioconférence sur la télédétection (traitement et analyse de photo satellite) pour une utilisation future. Signature du partenariat avec GeoSud pour accéder aux données.
- Actualisation et transmission des données relatives aux zones humides au Forum des Marais Atlantiques. Création d'un fichier QGIS pour faire un point sur l'avancement de la collecte des données zones humides sur le territoire du SBS puis envoi de la liste au Forum des Marais Atlantiques pour fournir les données manquantes.

- Cartographie. Création d'un projet QGIS spécifique à chaque SAGE (et au PAPI + un SBS) pour regrouper les différentes demandes des animateurs et leur permettre de potentiellement le consulter (exemple d'utilisation : Sarthe Aval, consultation du projet QGIS en bureau de CLE pour une potentiel gestion coordonnée des ouvrages sur la Veige et la Vègre).
- Optimisation de la base de données CONTACT : Mise en forme et suppression des doublons de la base CONTACT, création d'une fiche pour ajouter de nouveau contact, création d'une fiche pour consulter un contact, création d'une table pour faire une recherche de groupe en fonction de critère préalablement défini (CLE, bureau de CLE, AGMA ...) et en parallèle suivi du RGPD auprès des membres des Commissions locales de l'eau.
 - o Sarthe Aval :
- CTEAU Sarthe Aval : Réalisation de la cartographie des actions (30 cartes) et aide à la préparation de la signature (Préparation du carton d'invitation). Réalisation du document sous indesign.
- SMSEAU : assistance à l'utilisation de l'extension QGIS de calcul des bassins versants, aide à l'intégration de points GPS dans QGIS

3.2 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

Un suivi global de la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval

Les réunions auxquelles l'animation du SAGE Sarthe aval a été présente et représentée sont :

- Programmes de travaux sur bassins-versants :
 - o Comité de pilotage de l'étude bilan sur le bassin versant de la Bujerie (Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié - SMSeau) x 2
 - o Comité de Pilotage de l'étude du Bassin du Roule Crottes (Groupement de commandes de 3 EPCI en lien avec le syndicat SMSeau)
 - o Comité de pilotage de l'étude diagnostic sur l'Erve aval, le Treulon, la Taude (Syndicat du Bassin entre Mayenne et Sarthe - SBeMS).
 - o Comité de Pilotage sur l'étude diagnostic sur la Bouchardière et le ruisseau de Parcé (Syndicat du Bassin entre Mayenne et Sarthe - SBeMS).
 - o Comité Technique d'avancement des actions du contrat CT-EAU des Basses Vallées Angevines (syndicat SMBVAR et conseil départemental 49)
- Animation des contrats territoriaux EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme « CT-EAU BVAR » et de Sarthe aval « CT-EAU SAV » : :
 - o Réunions d'articulation du CT-EAU BVAR avec les SAGE voisins (Mayenne, Sarthe aval et Loir)
 - o Cadrage avec les financeurs pour validation des contrats dans leurs instances, dont audition à la Région
 - o Réunion de mise en réseau des maîtres d'ouvrages le 29/03/21 auprès des financeurs afin de présenter le contrat CT-EAU Sarthe aval et les modalités d'aide à solliciter
 - o Signature administrative des deux contrats au premier semestre 2021
 - o Préparation de la cérémonie officielle de signature au second semestre 2022 avec coordination des éléments de discours entre les différentes instances (Agence de l'Eau, Région PDL, CD 53, Préfectures 72 et 53, SBS et CLE Sarthe aval) – cérémonie en cours de report pour début 2022.
 - o Début de l'instruction des demandes d'aide émises par les maitres d'ouvrage auprès de la Région PDL.
- SDAGE/SAGE :
 - o Réseau des animateurs de SAGE (Agence de l'eau Loire-Bretagne et DREAL Pays-de-la-Loire) : SDAGE 2022-2027
 - o Mise en réseau des outils de communication avec les animateurs de SAGE de la Région Pays de la Loire
 - o Réunion des présidents de CLE (Comité de Bassin Loire-Bretagne)
- Réunions interservices de l'Etat et de la Région :
 - o Comité départemental de l'eau (Préfecture de la Mayenne)
 - o Comité départemental de l'eau (Préfecture du Maine-et-Loire)
 - o Comité départemental de l'eau (Préfecture de la Sarthe)
 - o Présentation du SAGE Sarthe aval approuvé en Mission Interservices de l'eau et de la nature (MISEN) technique en Sarthe
 - o Conférence ligérienne de l'eau par la Région Pays de la Loire

- Gestion quantitative :
 - o Groupe de travail « Harmonisation des arrêtés cadre sécheresse 53 et 72 » avec les DDT (SBS)
 - o Mise en réseau des structures porteuses de PTGE (DREAL Pays-de-la-Loire)
 - o Comité départemental sécheresse de la Sarthe et de la Mayenne

- Agriculture :
 - o Journée « animateurs » (captages, SAGE et techniciens de rivières), organisée par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne

- Formation / webinaire ;
 - o Intervention sur la gestion des plans d'eau par Florence Habbets organisée sur la région Pays de la Loire

- Etude sur les plans d'eau de l'OFB :
 - o Groupe inter-projets avec les 8 bassins versants en France retenus pour l'étude d'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques

Une mutualisation au sein des 3 cellules d'animation :

Les 3 cellules d'animation du SbS permettent une mutualisation des actions.

Ainsi, les deux cellules d'animation que sont l'Huisne et Sarthe amont, ont pu représenter la CLE du SAGE Sarthe aval lors des réunions suivantes :

- Gestion quantitative
 - o *Réunion BRGM présentation de MOGDeau*
 - o *Comité sécheresse Sarthe*
 - o *Participation à la matinée de la journée CIVAM*
 - o *Participation à la matinée de la Journée « animateurs » (captages, SAGE et techniciens de rivières), organisée par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne et le Conseil Départemental de la Mayenne*

- Eau potable
 - o *Participation à 3 comités technique des captages prioritaires AEP de l'est Mayennais*

- SDAGE/SAGE/Police de l'eau
 - o *Réseau des animateurs de SAGE Pays de la Loire (DREAL Pays-de-la-Loire)*
 - o *Participation à la réunion de stratégie de l'Assainissement – DDT 72*
 - o *Participation au copil Cartographie des cours d'eau de la Sarthe*

- Formation / webinaire ;
 - o Interventions au sein du lycée agricole de Rouillon

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

Le SAGE Sarthe aval a été approuvé le 10 juillet 2020. L'outil principal de mise en œuvre du SAGE est un contrat de financement nommé contrat territorial EAU « CT-Eau » signé entre :

- D'une part, tous les maîtres d'ouvrages qui s'engagent à porter les travaux visant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et répondant aux objectifs du SAGE.
- Et d'autre part, les financeurs, qui sont principalement l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Les départements financent également certaines actions sur leur territoire.

L'année 2021 représente la première année de mise en œuvre des deux Contrats Territoriaux Eau à l'échelle du SAGE :

- -CT-EAU Sarthe aval sur les portions mayennaises (53) et sarthoises (72) du territoire du SAGE, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE ;
- CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT-EAU BVAR) couvrant notamment la portion du SAGE en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le syndicat SMBVAR et le Conseil départemental 49.



La coordination de ces deux contrats a permis d'assurer une cohérence territoriale à l'échelle du bassin versant de la Sarthe aval, à la fois sur la continuité des actions aux frontières et sur le même pas de temps 2021-2023. Rappelons qu'une forte mobilisation s'est faite ressentir pour ces premiers contrats en mise en œuvre de SAGE sur ce territoire. Ils ont tous deux été validés dans les instances des financeurs début 2021. Les conditions n'ont pas permis d'organiser de cérémonie officielle de signature en 2021, mais ces deux contrats ont bien été signés, respectivement en mars 2021 pour le CT-EAU BVAR et en juin 2021 pour le CT-EAU Sarthe aval. En 2021, plusieurs actions ont démarré sur le territoire, et les demandes de financement ont été entamées.

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Un bulletin d'information annuel MES'SAGES (5^{ème} édition) a été publié en juin 2021, avec un espace dédié à la thématique des plans d'eau.

Les newsletters

En 2021, 2 numéros de la Lettre Web d Syndicat du Bassin de la Sarthe ont été adressés à près de 1 650 destinataires :

- Lettre Web de janvier 2021 suite à la réinstallation des CLE,
- Lettre Web de juin 2021 en parallèle des avis de l'Inter-CLE sur le SDAGE et le PGRI.

Le livret d'accueil

Suite à la réinstallation des CLE avec notamment les nouveaux élus municipaux suite aux élections de 2020, un livret d'accueil a été réalisé début 2021. Celui-ci a été adressé à chaque membre de CLE dans un classeur comprenant :

- Une plaquette décrivant la gestion de l'eau intégrée à l'échelle des bassins-versants, ainsi qu'un zoom sur chacun des 3 SAGE (Sarthe amont, Huisne et Sarthe aval) en détaillant le rôle des CLE.
- Une plaquette expliquant le rôle de la structure porteuse : le Syndicat du Bassin de la Sarthe (dont une plaquette sur les inondations, thématique portée également par le SBS via un PAPI).
- Et par SAGE : le périmètre du territoire avec la liste des communes concernées, la liste des membres de CLE et les coordonnées pour faciliter la mise en relation, les règles de fonctionnement de CLE.

Ce livret a vocation à être complété au fur et à mesure et à servir ainsi de base complète aux membres de CLE.

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail du Syndicat du Bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

En 2021, les chiffres de fréquentation du site sont les suivants :

- Nombre de visites : 10 245 ;
- Nombre de pages vues : 23 136 ;
- Durée moyenne d'une visite : 2'06".

5.3 – Information et sensibilisation dans le cadre du SAGE

Présentation de l'organisation du grand cycle de l'eau aux élus du conseil communautaire du Sud-Est Pays Manceau (territoire de Sarthe aval)

Cette intervention a été réalisée le 28 septembre 2021 en conseil communautaire. Afin d'offrir aux élus une vision globale du fonctionnement du grand cycle de l'eau, une présentation mixte a été mise en place entre le SBS (zoom sur le portage des SAGE et du PAPI) et le syndicat de rivière local porteur de la compétence GEMA (Syndicat Mixte Sarthe Est aval Unifié).

Communication au sein du bassin versant de la Sarthe aval

La volonté du président de la CLE Sarthe aval est de pouvoir communiquer régulièrement sur les activités de la CLE, afin de sensibiliser sur la gestion de l'eau. Ainsi, dès début 2021, des contacts ont été pris avec les différentes presses locales pour informer de la réinstallation des élus de la CLE suite aux élections municipales de 2020. L'objectif est ensuite de relayer certains temps forts de la vie de la CLE. A raison de 2 par ans environ, le prochain point prévu était fin 2021 sur la signature du contrat de financement CT-EAU Sarthe aval. La cérémonie de signature de ce contrat prévue initialement en octobre 2021 ayant annulée, ce temps de communication interviendra lors du report de cette date, envisagée début 2022.

En parallèle, les contacts presse mis en place ont permis d'informer sur les activités suivantes au cours de l'année 2021 :

- L'animatrice de la CLE a été interviewée par la radio France Bleu Mayenne pour un article sorti le 20 août visant à expliquer de manière pédagogique les modifications de seuils d'arrêtés sécheresse : <https://www.francebleu.fr/infos/meteo/la-majorite-de-la-mayenne-est-en-vigilance-secheresse-mais-la-pluie-ne-suffit-pas-1629445350>
- L'animatrice de la CLE a été contactée par LE Maine Libre suite à la réunion publique du 24/09/21 d'information des propriétaires de moulins pour la mise en place de la gestion coordonnée des ouvrages. Un article est paru mi-octobre dans ce journal.

6 – BUDGET ET FINANCEMENT

6.1 – Cellule d'animation du SAGE

En 2021, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composé de 4 agents correspondant à 2 Équivalents Temps Plein (ETP) :

- 1 animatrice de CLE ;
- 1 gestionnaire administratif et comptable (1/3 ETP),
- 1 chargé de mission « Appui technique GEMAPI et Planification de la Prévention des inondations" (1/3 ETP),
- 1/3 ETP chargé de mission "SIG, analyse territoriale" (1/3 ETP).

L'équipe compte en plus un chargé de mission « étude plans d'eau » de l'Office Français de la Biodiversité sur un contrat de projet d'un an et demi à compter de janvier 2021.

Les charges salariales de la cellule d'animation représentent 129 824,94 €. Les charges de fonctionnement général représentent 31 533,17 €.

En 2021, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et des Conseils régionaux des Pays de la Loire, du Centre, Val de Loire et du Département de la Sarthe. Le total des recettes (autofinancement du SBS compris) s'élève à 123 846,97 €

Sur l'exercice 2021, la cellule d'animation (salaires et charges de fonctionnement général) du SAGE est financée 89,96 %. L'autofinancement du SBS est constitué des contributions des 16 intercommunalités membres et des résultats de fonctionnement reportés.

En 2021, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire, et des Départements de la Mayenne et de la Sarthe. L'Office Français de Biodiversité finance en parallèle une étude sur l'impact cumulé des plans d'eau entre 2020 et 2022.

6.2 – Actions de communication

En 2021, les travaux d'impression mutualisés ainsi que l'organisation de la 5^e journée de l'eau ont coûté 3 875,18 €. Par ailleurs, les outils SIG mutualisés ont coûté 2 200 €. Concernant les coûts de communication liée strictement à la Commission locale de l'eau Sarthe aval, un mémento du SAGE a été élaboré à destination de l'ensemble des membres de CLE. Au final, les coûts ramenés pour le SAGE Sarthe Aval s'élèvent à 2 025,06 €.

7 – ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

Suite aux élections municipales de 2020, la Commission locale de l'eau a été réinstallée le 11 janvier 2021. La validation de sa gouvernance à cette date a marqué le lancement de la mise en œuvre du SAGE Sarthe aval, approuvé en juillet 2020.

Ainsi, le bureau de CLE qui a suivi le 24 février 2021 a permis de cibler les 3 premières commissions thématiques à mettre en place pour lancer cette mise en œuvre :

- **Comité de pilotage pour le suivi de l'étude plans d'eau de l'OFB** en cours sur 2020-2022 (étude « ICRA » = Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques) ;
- **Commission quantitative** ayant pour objectif de compiler l'ensemble des sujets liés aux déficits de la ressource en eau, portés par différentes structures afin de disposer d'une vision globale et cohérente à l'échelle du bassin-versant : volumes prélevables, organisme unique de gestion collective, arrêté sécheresse, économies d'eau....
- **Groupe de travail ouvrages** pour accompagner les propriétaires de moulins dans la première mise en place de la gestion coordonnée sur la Vaige, l'Erve et la Vègre en décembre 2021.

Ces trois commissions thématiques ont été installées courant du premier semestre 2021, et ont suivi leur cours au fur et à mesure de l'avancement de chacun de ces trois sujets. Le bureau de CLE du 30 septembre 2021 a permis de relayer l'information aux membres de CLE sur les étapes de ces commissions.

En parallèle, la mise en œuvre opérationnelle du SAGE a pu se faire grâce à la signature en 2021 de deux Contrats Territoriaux Eau :

- **-CT-EAU Sarthe aval sur les portions mayennaises (53) et sarthoises (72) du territoire du SAGE, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE ;**
- **CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT-EAU BVAR) couvrant notamment la portion du SAGE en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le syndicat SMBVAR et le Conseil départemental 49.**

La coordination de ces deux contrats a permis d'assurer une cohérence territoriale à l'échelle du bassin versant de la Sarthe aval, à la fois sur la continuité des actions aux frontières et sur le même pas de temps 2021-2023. Rappelons qu'une forte mobilisation s'est faite ressentir pour ces premiers contrats en mise en œuvre de SAGE sur ce territoire. En 2021, plusieurs actions ont démarré sur le territoire, et les demandes de financement ont été entamées.

Par ailleurs, la mutualisation Inter-SAGE au sein du SBS s'est poursuivie notamment via un tableau de bord commun, des supports de communication mutualisés et des préparations d'avis techniques communs.

Principales perspectives 2022

- Poursuivre la **mise en œuvre du SAGE via les commissions thématiques** suivantes :
 - o Commission quantitative à articuler avec l'éventuel PTGE.
 - o Comité de pilotage sur l'étude « plans d'eau » dont la fin est prévue pour mi-2022.
 - o Groupe de travail ouvrages : les membres de ce groupe souhaitent poursuivre l'accompagnement de la de la gestion coordonnée pour les premières années de mise en œuvre. Ainsi, il est prévu une réunion suite à la fermeture des vannages après le 15 février afin d'établir le bilan de l'hiver passé, ainsi qu'une réunion début novembre avant de relancer l'ouverture pour l'hiver prochain selon des modalités qui pourraient être adaptées au vu du bilan réalisé.

NB : certaines de ces commissions se terminant courant 2022, un bilan sera à établir au second semestre avec le bureau de CLE pour s'interroger sur les prochaines thématiques à mettre en place en 2023.

- Poursuivre l'animation du **contrat territorial « CT EAU Sarthe aval 2021-2023 »**, et l'articuler avec le second contrat « CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme 2021-2023 ».

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Antoine d'AMECOURT